

Tarifs en vigueur au 01/01/2020

Ces tarifs ne prennent pas en compte les différentes aides et participations des financeurs

Service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) en mode prestataire

Une adhésion annuelle de 31€ est demandée avant le début des interventions

	Du lundi au samedi	Dimanche et jours fériés
Tarif horaire APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie)	27.30€	31.23€
Tarif horaire PCH (Prestation de Compensation du Handicap)	27.78€	27.78€
Tarif horaire CARSAT	20.80€	23.70€
Tarif horaire autres caisses de retraite et mutuelles	21.00€	
Tarif horaire action sociale (participation obligatoire de l'utilisateur de 1.77€)	22.00€	
Tarif horaire taux plein (Mutuelles, Chèque Emploi Service Universel))		
Prestation confort (entretien du logement)	21.00€	23.70€
Prestation confort plus (aide à la personne et entretien du logement)	27.30€	31.23€
Sortir plus (dispositif Chèque Emploi Service Universel)	22.00€	

Pôle services

Service aux familles

Tarifs 2018, en attente de l'arrêté d'application pour 2019

	AVS (auxiliaire de vie sociale)	TISF (technicienne de l'intervention sociale et familiale)
Tarif horaire du conseil départemental	33.89€	39.44€

Une adhésion annuelle de 1€ est demandée avant le début des interventions MSA et CAF

Tarif horaire de la MSA	21.00€	32.00€
Tarif horaire de la CAF	En fonction du quotient familial donné par la CAF, la participation financière des familles va de 0.26€ à 11.88€ par heure d'intervention	

Service portage de repas

Une adhésion annuelle de 31€ est demandée avant le début des interventions

	individuel	Couple
Formule midi	9.30€	17.80€
Formule journée (midi + potage ou laitage)	9.65€	18.50€
Formule journée (midi + potage + laitage)	10€	19.20€
Formule midi et soir	15€	27.50€

Pain 1.32

Autres prestation de service sur demande :

- Service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) en mode mandataire
- Téléalarme

Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)

Intervention sur prescription médicale : prise en charge à 100% par les caisses d'assurances maladie

Centre de santé infirmier (CSI)

Intervention sur prescription médicale : prise en charge 60% par les caisses d'assurance maladie, mutuelle et complémentaire santé le cas échéant ; 100% si ALD (Affection Longue Durée)

Plateforme de répit (Pfr)

Une adhésion annuelle de 31€ est demandée avant le début des interventions

Tarif horaire en individuel	6.00€
-----------------------------	-------

Equipe mobile de soutien aux aidants (EMSA)

Une adhésion annuelle de 31€ est demandée avant le début des interventions

Tarif horaire en individuel	6.00€
Demi-journée action collective	12.00€
Repas à l'Assad	22.00€
Sortie à la journée	33.00€

Accueil de jour « Les coquelicots »

Une adhésion annuelle de 31€ est demandée avant le début des interventions

		Selon le département	
		35	Hors 35
Forfait journalier (repas compris)	Avec transport	21.00€	
	Sans transport	18.55€	21.55€
Forfait demi-journée (repas compris, sans transport)		11.35€	14.30€

Résidence « Les marais », établissement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)

Une caution égale à 1 mois de loyer vous sera demandée

Tarifs journaliers	Tarif hébergement	Tarif dépendance	Total pour le résident
Hébergement classique (rez de chaussée)	57.55€	7.55€	65.10€
Hébergement classique (étage)	56.55€	7.55€	64.10€
Hébergement classique couple (pour la 2 ^{ème} personne)	29.68€	7.55€	37.23€
Personnes âgées de moins de 60 ans (sur dérogation accordée par le médecin conseil départemental)	80.90€		

Hébergement spécifique	58.55€	7.55€	66.10€
------------------------	--------	-------	--------

Hébergement temporaire	58.85€	7.55€	66.40€
Hébergement temporaire couple	30.18€	7.55€	37.73€
Hébergement temporaire d'urgence (accueil réactif)	61.30€	7.55€	68.85€

Le département finance une partie du tarif dépendance équivalente à 28,70€ pour les résidents en GIR 1 et 2 ; à 18,24€ pour les résidents en GIR 3 et 4 et à 7,55€ pour les résidents en GIR 5 et 6.

Un devis gratuit peut vous être établi sur demande